FAYMONVILLE
SPECIAL TRAILERS

ISO 9001

11.5) Longueurs des bras de levier : l = 152 mm (à chaque essieu)

11.6) Course maximale des actionneurs de frein : s = 66 mm

11.7) Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leurs affectations :
Inscription : F Affectation : Freinage

11.8) Observations :
- La réception et l'immatriculation de ce véhicule ne peut être interprétées comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Cette dernière ne pouvant être donnée qu'au seuls véhicules dont le poids excéde les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

Ce véhicule ne peut être attelé qu'à un véhicule tracteur présentant les caractéristiques adéquates en ce qui concerne notamment la position de la sellette,les charges maximales admissibles, les organes de freinage et de signalisation.

Ce véhicule doit circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue à l'article R48 du code de la route dans les conditions suivantes : **PTAC de 71000 kg et vitesse maximale : 50 km/h**
Circulation essieu 1 relevé : à vide exclusivement.

Circulaire N° 75-173 du 19 novembre 1975 modifiée : Convoi de 3ème catégorie

Véhicule réceptionné à titre isolé le 07/11/2000
A Prouvy, le 14/12/2000

Ph. CARON

FAYMONVILLE AG
SCHWARZENBACH 312A
B - 4760 BÜLLINGEN
Tel.: - - 32 80 64 73 65
Fax: - - 32 80 64 21 84
e-mail: accounts@faymonville.com
general@faymonville.com
HRE/ RCE: 55 860
ID: BE 429.214.706
BANKEN/ BANQUES B:
KBC: 731-1111216-56
CG: 197-0260542-34
BANKEN/ BANQUES D:
B.B.L KÖLN KTO. 370 104 00 - 315 000 74 711 (BLZ 370 000 00)
WGZ-BANK DÜSSELDORF KTO. 109882 (BLZ 300 600 10)